

COMMUNIQUE DE PRESSE

SDIS 974 : MOBILITE INTERNE A LA TETE DU CENTRE DE SECOURS DE SAINTE-SUZANNE

Saint-Denis, le 18 novembre 2015, le SDIS974 indique dans le cadre de sa politique de mobilité interne la prise de fonction en tant que chef de centre du :

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINTE-SUZANNE



Le lieutenant Jean-Bernard DAMOUR
Chef de centre - 56 ans

Le Lieutenant Jean Bernard DAMOUR a débuté sa carrière de sapeur-pompier en 1981 comme sapeur-pompier volontaire permanent au centre de secours principal de Saint-Denis.

Il devient sapeur-pompier professionnel en 1989 puis sous-officier en 1994, période riche en interventions et en formations professionnelles. Il fera notamment parti pendant de nombreuses années de la première équipe nautique du SDIS 974. Titulaire de la formation de chef de groupe feu de forêt, il en fait sa plus importante spécialité.

Egalement responsable pédagogique (FOR2) et formateur régional au port de l'appareil respiratoire, il a participé sous l'égide de l'Etat-Major de Zone et de Protection Civile de L'Océan Indien (EMZPCOI) à la formation de nombreux sapeurs -pompiers de La Réunion, de Madagascar et de l'île Maurice.

Dans la continuité de son parcours, avec l'obtention de son diplôme de chef de centre, le Lieutenant Jean Bernard DAMOUR va occuper les fonctions d'adjoint au chef du bureau des opérations et d'adjoint au chef du Centre Opérationnel Départemental des Services d'Incendies et de Secours de la Réunion (CODIS) dont il prendra la responsabilité en 2010. Poste qu'il va occuper jusqu'en octobre 2015 date à laquelle il est affecté au Centre d'Incendie et de Secours de Sainte-Suzanne en tant que chef de centre.

Le Centre d'Incendie et de Secours de Sainte-Suzanne est composé d'un effectif de 31 Sapeurs-pompiers et gère environ 1400 interventions par an.

Le SDIS 974 a géré plus de 45 000 interventions en 2014 grâce à 28 centres d'incendie et de secours répartis aux quatre coins de l'île. Ces casernes ont un rôle essentiel dans l'organisation des secours de leur commune et la compétence exclusive de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent également en partenariat avec les autres services et professionnels concernés (Police, SAMU, ...) à la distribution des secours d'urgence aux personnes et à la protection des biens et de l'environnement.
